

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 25 juin 2024

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240625-DEL43-AR



Présents : M Gilles LAHITTE 1^{er} Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2^{ème} Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3^{ème} Adjoint ; Mme Régine TASTET 4^{ème} Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5^{ème} Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6^{ème} Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Thierry LE PICHON ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

Excusé(s) : M Henri LASSERRE

Procurations :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU
Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Bruno TRAVERT à M Michel LALANNE

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2024 06 043 : Finances : convention de remboursement par la CCPOA des frais de fonctionnement du complexe aquatique

Afin de cadrer les modalités de participation de la CCPOA aux charges de fonctionnement du complexe aquatique de Pouillon, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver le projet de convention tel qu'annexé.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention tel qu'annexé.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le 1^{er} Adjoint,
Gilles LAHITTE.